

A.M., 2000**Arrêté numéro 2000-002 de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 9 février 2000 sur la désignation de centres de dépistage du cancer du sein**

Loi sur l'assurance-maladie
(L.R.Q., c. A-29)

LA MINISTRE D'ÉTAT À LA SANTÉ ET AUX SERVICES SOCIAUX ET MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX,

VU le paragraphe *b.3* du premier alinéa de l'article 69 de la Loi sur l'assurance-maladie (L.R.Q., c. A-29), il y a lieu de désigner des centres de dépistage du cancer du sein;

ARRÊTE:

1. Est désigné, pour la région de Québec, le centre de dépistage du cancer du sein suivant:

Les CLSC et CHSLD de Portneuf

Installation:

Centre hospitalier Portneuf
700, rue Saint-Cyrille
Saint-Raymond (Québec)
G0A 4G0;

2. Est désigné, pour la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, le centre de dépistage du cancer du sein suivant:

Centre hospitalier Baie-des-Chaleurs
419, boulevard Perron
Maria (Québec)
G0C 1Y0.

Fait à Québec, le 9 février 2000

*La ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux
et ministre de la Santé et des Services sociaux,*
PAULINE MAROIS

33580

A.M., 2000**Arrêté numéro 2000-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 9 février 2000 sur la désignation de centres de dépistage du cancer du sein**

Loi sur l'assurance-maladie
(L.R.Q., c. A-29)

LA MINISTRE D'ÉTAT À LA SANTÉ ET AUX SERVICES SOCIAUX ET MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX,

VU le paragraphe *b.3* du premier alinéa de l'article 69 de la Loi sur l'assurance-maladie (L.R.Q., c. A-29)

VU la désignation, par l'arrêté ministériel du 11 juin 1998, de centres de dépistage du cancer du sein;

VU la nécessité de modifier cet arrêté ministériel afin de retrancher le nom d'un centre de dépistage ne remplissant plus une condition nécessaire à sa désignation, soit la certification en fonction des normes et des critères du programme;

ARRÊTE:

Pour la région de Montréal-Centre, est annulée la désignation du centre de dépistage du cancer du sein suivant:

Centre Radiologique Ville Marie
1538, Sherbrooke Ouest, bureau 1010
Montréal (Québec)
H3G 1L5.

Québec, le 9 février 2000

*La ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux
et ministre de la Santé et des Services sociaux,*
PAULINE MAROIS

33581